



MAIRIE
DE
RASTEAU
84110

Téléphone 04 90 46 10 47

FAX 04 90 46 14 32

Conseil Municipal
De la Commune de RASTEAU

Procès-verbal de la séance du 30 Octobre
2023

L'an deux mil vingt-trois le 30 Octobre à 18 heures 00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur ROBERT Laurent maire.

Présents Messieurs ROBERT Laurent, BEYSSIER Bernard, SILHOL Sébastien, BOUTIN Mikaël, CHARAVIN Didier, DIGONNET Jean-Luc, Mesdames, RABASSE Françoise, DALMAS Sophie, BLANC Nathalie,

Absents excusés : Tom DE CLERCK, David GABRIEL, MASSON Marie-France, GOLIARD Yves, OLLINGER Georges.

Secrétaire de séance : Monsieur BEYSSIER Bernard.

Procurations :

Mr Georges OLLINGER donne procuration à Mr Michael BOUTIN.

Mr David GABRIEL donne procuration à Mr Didier CHARAVIN.

Mr Yves GOLIARD donne procuration à Mr Laurent ROBERT.

Mme Marie-France MASSON donne procuration à Mme Françoise RABASSE.

Mr Tom De CLERCK donne procuration à Mr Bernard BEYSSIER.

Rappel de l'ordre du jour :

- Approbation du PV du 25/09/2023
- Délibération : Choix du bureau d'étude-Schéma Directeur d'Assainissement.
- Délibération : Demande de subvention pour la réalisation du Schéma Directeur d'Assainissement.
- Délibération : Adoption du rapport sur le prix et la qualité de service public d'assainissement 2022 (RPQS).
- Délibération : Délibération : DPU sur le bien appartenant à Mme MONNIER Simone et Madame ARNOUX Jacqueline.
- Délibération : DPU sur le bien appartenant à Mme BAUD Nicole.
- Questions diverses

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint et l'assemblée peut valablement délibérer.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée l'autorisation d'ajouter un point à l'ordre du jour qui est le suivant :

- Décision modificative n°2 augmentation de crédit

L'assemblée, à l'unanimité, autorise le rajout de ce point ci-dessus à l'ordre du jour.

Monsieur le Maire demande aux membres de l'assemblée d'approuver le procès-verbal du conseil municipal précédent, à savoir celui du 25/09/2023.

Aucune remarque n'étant formulée ce procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

✓ OBJET : CHOIX DU BUREAU D'ETUDE POUR L'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT

Vu les différentes offres adressées avant la date limite des remises des offres fixée au 26 Octobre 2023 à 12H00.

Vu l'analyse des deux candidatures transmises en tenant compte des deux critères de choix, le prix et la valeur technique, définis par cette consultation.

L'offre du bureau d'étude du Cabinet TRAMOY d'un montant de 36.346 € H T a été retenue. Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal :

- De retenir le Cabinet TRAMOY demeurant à la Tour-d'Aigues comme prestataire spécialisé chargé de l'assistance à maîtrise d'ouvrage du Schéma Directeur d'Assainissement.
- De solliciter auprès de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranéen Corse une aide financière pour réaliser cette étude.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Confie au bureau d'étude TRAMOY, demeurant à la Tour-d'Aigues l'étude du Schéma Directeur d'Assainissement pour un montant de 36.346 € H T.

Autorise, Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette étude et à solliciter la participation de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranéen Corse.

✓ OBJET : CHOIX DU BUREAU D'ETUDE POUR LA PARTIE MESURE DU SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire rappelle le projet de réaliser le Schéma Directeur d'Assainissement.

Vu les différentes offres adressées avant la date limite des remises des offres fixée au 26 Octobre 2023 à 12H00.

Vu l'analyse des deux candidatures transmises en tenant compte des deux critères de choix, le prix et la valeur technique, définis par cette consultation.

L'offre de la société CHESS EPUR' d'un montant de 15.624 € H T a été retenue.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal :

- De retenir la société CHESS EPUR' demeurant à ORGON comme prestataire spécialisé chargé de la réalisation de campagne de mesure pour le Schéma Directeur d'Assainissement pour un montant de 15.624 € H.T.
- De solliciter auprès de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranéen Corse une aide financière pour réaliser cette étude.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Confie à la société CHESS EPUR' demeurant à ORGON la partie mesure du Schéma Directeur d'Assainissement pour un montant de 15 624,00 € H T.

Autorise, Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier et à solliciter la participation de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranéen Corse.

✓ OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA REALISATION D'UN SCHEMA DIRECTEUR DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de réaliser le Schéma Directeur D'Assainissement.

La commune va confier au Cabinet TRAMOY l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour une somme de 36 356 € H T, les mesures seront confiées à la société CHESS EPUR' pour un montant de 15 614 € H T.

Il sera demandé une aide financière à hauteur de 50 % de 51 970 (AMO = 36 356 € HT + Mesures = 15 614 € HT) soit 25 985 € à l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse.

Plan de financement de l'opération :

Opération	Estimation HT
MESURES	15 614

Le dossier de demande de subvention sera déposé auprès de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse pour commencer les études en 2024.

Après avoir ouï l'exposé, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- De faire réaliser le Schéma Directeur d'Assainissement.
- De demander à l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse une subvention à hauteur de 50 % de 51 970 soit 25 985 €.
- De donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires au règlement de cette affaire.

✓ OBJET : ADOPTION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2022 (RPQS)

Monsieur le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par ses articles D.2224-1 à L.2224-5, de réaliser un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. En application de l'article D2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu à l'article L.213-2 du code de l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement. (www.services.eaufrance.fr).

Le RPQS doit contenir, à minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal à l'unanimité :

- ✓ ADOPTE le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif
- ✓ DECIDE de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération
- ✓ DECIDE de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr
- ✓

DECIDE de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA

✓ OBJET : LEVEE DU D. P. U

Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée d'une déclaration d'intention d'aliéner des biens soumis au droit de Prémption Urbain adressée par Maître Stéphane GRAS, Notaire à CAMARET-SUR-AIGUES 84850, 212 Allée Gay Lussac.

Ce bien appartient actuellement à Madame Simone MONNIER et Madame Jacqueline ARNOUX demeurant 0 CAMARET SUR AIGUES.

Ces biens sont situés au lieu-dit « Le Village », parcelle H 76 d'une superficie de 00ha01a10ca, et parcelle H 77 d'une superficie de 00ha00a45ca.

Monsieur Le Maire demande au Conseil de bien vouloir délibérer sur la levée du D.P.U. ou non.

Le Conseil Municipal, Monsieur le maire entendu, après avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE :

- De ne pas être intéressé par ces biens donc de lever le droit de préemption urbain.
-

✓ OBJET : LEVEE DU D. P. U

Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée d'une déclaration d'intention d'aliéner des biens soumis au droit de Prémption Urbain adressée par Maître Vincent GERAUD, Notaire à SABLET 84110, 61 Rue Charles de Gaulle.

Ce bien appartient actuellement à Madame BAUD Nicole demeurant à EPHAD le Pommerol à VAISON LA ROMAINE.

Ces biens sont situés au lieu-dit « Le Rouge », parcelle E 974 d'une superficie de 00ha02a67ca, d'une parcelle E 976 d'une superficie de 00ha00a05ca et d'une parcelle E 979 d'une superficie de 00ha00a37ca.

Monsieur Le Maire demande au Conseil de bien vouloir délibérer sur la levée du D.P.U. ou non.

Le Conseil Municipal, Monsieur le maire entendu, après avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE :

- De ne pas être intéressé par ces biens donc de lever le droit de préemption urbain.
-

OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°2 BUDGET GENERAL

Le Conseil Municipal sur proposition du Maire,

- considérant que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2023 sont insuffisants,

- décide de modifier l'inscription comme suit :

INTITULES DES COMPTES	DEPENSES		RECETTES	
	COMPTES	MONTANTS (€)	COMPTES	MONTANTS (€)
OP : 53-TRVX DIVERS				
Immobilisations corporelles en cours	231(23)	53		
OP : 55- PARTICIPATION LOGIGIEL ADS				
Subv. Grpt : Bien mobilier, matériel et études	2041511(204)	55		
TOTAUX EGAUX - INVESTISSEMENT				0,00

Le conseil Municipal, Monsieur le Maire entendu, après avoir délibéré à l'unanimité,

Approuve les virements de crédit des articles suivants :

INTITULES DES COMPTES	DEPENSES		RECETTES	
	COMPTES	MONTANTS (€)	COMPTES	MONTANTS (€)
OP : 53-TRVX DIVERS				
Immobilisations corporelles en cours	231(23)	53		
OP : 55-PARTICIPATION LOGIGIEL ADS				
Subv. Grpt : Bien mobilier, matériel et études	2041511(204)	55		
TOTAUX EGAUX - INVESTISSEMENT				0,00

✓ QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire propose d'aborder les questions diverses :

1/Le 26 novembre dernier s'est tenue une réunion de la commission travaux afin de faire le point sur l'état d'achèvement des travaux du terrain multisports et des padels et à laquelle avaient été conviés M. Aubert de C2A, maître d'œuvre et M. Godfroid, délégataire exploitant des padels :

- Quelques défauts ont été mis en évidence ; tels que des faux rebonds sur les terrains de padel ou de mauvais écoulement des eaux pluviales, notamment devant les wc et le local technique. C'est le maître d'œuvre, C2A, qui agira auprès des entreprises concernées, tout devant être réglé impérativement au mois de juin.
- M. Didier Godfroid a fait part de sa satisfaction à la vue du premier mois d'exploitation des padels, quant aux inscriptions sur l'appli et à la fréquentation des terrains.
- Le terrain multisports remporte lui aussi un grand succès (notamment auprès de nos jeunes rastellains et des équipes de foot de l'ASR qui viennent s'y entraîner)

2/Rénovation de l'appartement au-dessus de la poste.

Après le départ des locataires, la municipalité a entrepris de rénover cet appartement. Nous sommes dans l'attente des devis demandés aux différents corps de métier. Pour l'heure, seule bonne nouvelle pour nos finances la chaudière est réparable.

3/Un projet d'agrandissement du hangar municipal (rue St Antoine) est à l'étude. Cette extension permettra le stockage de matériel divers nécessaire à la mairie et aux associations lors des diverses manifestations.

4/Les journées du «Jumelage » se dérouleront en Belgique, à Houyet, pour l'Ascension (jeudi 9 mai).

5/Tour de France 2025. M. le Maire ainsi que Paul Girard, vice-président de la cave coopérative, se rendront à Paris afin de déposer, auprès des dirigeants de la société du tour de France, la candidature de Rasteau pour une étape contre la montre. Ce serait une formidable opportunité pour notre village en cette année 2025, centenaire de la cave coopérative.

6/ La mobilisation pour « Octobre Rose » a été grande et grâce à Rasteau-Bienvenue et à nos vigneronnes rastellaines, cette journée du 22 octobre a été une grande réussite.

7/Dans le domaine des manifestations à venir, les rencontres Eono-Littéraires se préparent. Les 25 et 26 novembre seront un grand moment culturel pour notre commune.

8/Enfin, une demande de mise à disposition d'un espace pour en faire des jardins partagés a été faite par des habitants de Rasteau. Le projet est à l'étude.

Puis, M. Didier Charavin, adjoint au maire, nous informe :

1/ qu'il rencontrera le responsable de l'ONF afin de définir de nouvelles parcelles de coupe de bois.

2/ que le rallye des vignes se déroulera le 11/11 et ne traversera pas le village. Des barrières seront installées afin de délimiter les voies empruntées par le rallye sur le territoire rastellain.

3/ que les bacs de fleurs qui égayent notre commune seront « rafraîchis ».

4/ enfin, il évoque la possibilité d'installer un petit lieu détente (table +bancs), sur la place de l'Apparent, face à Rasteau-Bienvenue, pour les touristes et les randonneurs. Le projet est intéressant et va être mis à l'étude.

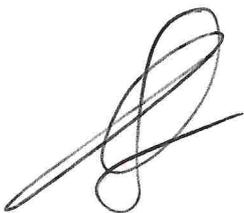
Enfin, Mme Françoise Rabasse, adjointe au maire, rappelle deux points :

1/Le dispositif « Pass'eau », destiné à soutenir les personnes aux revenus modestes, est reconduit cette année pour un montant de 270€.

2/L'opération « colis de Noël » sera, également reconduite et concernera une trentaine de nos concitoyens de + de 85 ans.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h15

Le Maire,
Laurent ROBERT



Le secrétaire de Séance,
Bernard BEYSSIER

